



L'ÉT NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLÈRE QUAND ELLE SE FAIT NÉCESSAIRE.

N° 33 – MARS 2018

**15 MARS
2018**



En 2017, une soixantaine de participant(e)s ont contribué à une AG riche en échanges

**22
MARS
2018**

JEUDI 15 MARS 2018

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA
CGT FINANCES PUBLIQUES 77**

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SENART – 9H30**

***CAP 22, affectation au département,
suppression d'emplois, fermeture et fusion de
services, réforme de la TH, Prélèvement à la
source, abandon de missions.....***

**ET SI NOUS PRENIONS NOTRE
AVENIR EN MAINS!**

Pour participer à l'Assemblée Générale de la CGT Finances Publiques 77, il faut déposer une autorisation d'absence dans AGORA (code FR 10E). Il n'y a pas lieu de justifier de son appartenance à la CGT (Circulaire du 22 août 2011)

*Accueil à partir de 9h00 (petit-déjeuner) – Repas pris sur place (8€) :
sur réservation (règlement par chèque souhaité)*

Inscrivez-vous sur cgt.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr

PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS
Défendons
toutes et tous
la Fonction publique !

défendons
nos missions !

La CGT Finances Publiques appelle l'ensemble des personnels de la DGFIP à se mettre en grève et à manifester le 22 mars pour la défense du service public, de nos missions et de l'emploi public, et à se réunir dès le lendemain pour déterminer ensemble et dans l'unité la plus large possible des suites à donner.



Crédits d'Action Locale (CAL) en baisse

Comme nous l'attendions, les crédits d'action locale alloués à notre département pour 2018 accusent une baisse par rapport à 2017. Cette diminution (- 6,5 %) plus forte que celle de l'an dernier est un signe tangible du recul de la politique sociale du ministère.

Actions 2018

Les nouvelles actions ont été décidées le 13 février et ont commencé à être portées à la connaissance des agents. Certaines actions de loisir ne pourront toutefois pas être maintenues en raison d'une modification des modalités de réservation qui se trouvent désormais incompatibles avec la pratique de certains prestataires. Des réajustements seront donc opérés en contrepartie. Nous espérons que les retours des bénéficiaires seront aussi positifs que ceux de 2017 !

Tout va bien Monsieur le psy !

Il a été envisagé, sur proposition de la médecine du travail, de mettre en place des consultations de psychologue au profit des agents. Serait-ce la reconnaissance d'un mal-être grandissant au sein de nos services ? Dans l'immédiat, cette action qui serait financée par le CAL a été validée dans son principe, mais sous certaines conditions. A suivre...

Coup de gueule

Nous déplorons l'attitude de plusieurs collègues qui se sont abstenus de se rendre au spectacle de Noël sans prévenir, alors qu'ils avaient réservé des places, voire même des places supplémentaires. 200 entrées ont ainsi été perdues, soit un **gaspillage de 4 000 €**. En conséquence, il a été décidé que les chèques cadeau seront désormais distribués lors du spectacle et que les bénéficiaires absents sans avoir préalablement prévenu seront convoqués à Melun pour les récupérer.

TRAVAIL A DISTANCE

Les agents bernés !

Le travail à distance présenté par la Direction comme un moyen de répondre au souhait des agents de demeurer sur leur lieu d'affectation en dépit des restructurations a sans doute une espérance de vie très limitée.

D'une part, parce que mis à part dans le cas où les agents travaillant à distance bénéficient d'un encadrement sur place, partout ailleurs, le travail à distance est un échec. Il conduit à enfermer les agents dans des travaux répétitifs, à les balader d'une structure à une autre au gré des restructurations, à briser les collectifs de travail et à créer une surcharge de travail pour l'encadrement. En outre, et cela n'est pas accessoire, le travail à distance alimente des tensions entre les agents dont tout le monde se passerait bien dans le contexte actuel.

D'autre part, comment la Direction pourrait continuer à justifier le travail à distance alors que dans le même temps la modification des règles d'affectation (**affectation au département**) vise précisément à « *corriger les déséquilibres actuellement constatés entre les différents services d'un même département* ». Autrement dit, l'administration va se donner prochainement les moyens de déplacer comme elle l'entend les agents au gré des restructurations dont on est loin d'être arrivé au bout si la mobilisation des personnels ne met pas un terme à l'entreprise de démolition de la DGFIP.

Toujours autant de monde

Quel que soit le canal (guichet physique, téléphone, courriel), 11,6 millions de contribuables ont contacté la DGFIP pendant la campagne déclarative 2017, **soit une augmentation de 5,5 % par rapport à 2016**. L'accueil physique demeure avec 5,3 millions de déplacements le premier mode de contact des contribuables avec la DGFIP. Viennent ensuite le téléphone (4,1 millions d'appels) en hausse de 6 % et les courriels (2,2 millions), + 32 %.

Tous canaux confondus, 11,9 millions d'utilisateurs avaient contacté la DGFIP pendant la campagne déclarative 2014. En 3 ans, la baisse est donc de 2,5 %.

Ces chiffres confirment que le développement des services en ligne, l'obligation progressive de déclarer et de payer en ligne ou encore le pseudo accord tacite des contribuables pour la dématérialisation ne réduisent en rien le besoin de conseils et d'assistance des usagers. Ils contredisent le discours ressassé depuis dix ans, de la Direction sur la fin inéluctable de l'accueil, assimilée à un échec (?).

Le téléphone pleure...

L'accueil téléphonique se dégrade un peu partout, ce n'est un mystère pour personne et en tout cas pas pour la DGFIP qui est obligé de le constater dans les bilans du référentiel MARIANNE. La raison, on la connaît, les suppressions d'emplois qui ont fragilisé les services et ne leur permettent plus de faire face à l'ensemble de leurs missions.

Notre direction a en tout cas trouvé la solution : transférer l'accueil téléphonique à un centre d'appels. La belle affaire ! Une étude récente (décembre 2017) réalisée par OpinionWay sur 12 services clients de grande entreprise révèle que 70 % des français se sentent « baladés de messagerie en messagerie » et 86 % estiment que « joindre une personne réelle dans un service clients » est devenue difficile.

Avec les centres de contact, c'est sans doute ce type d'accueil qu'ils veulent mettre en place.

L'accueil sur rendez-vous (APRDV)

La solution miracle ?

La DGFIP a décidé de généraliser dans les SIP l'APRDV présenté comme un moyen de réduire les flux d'accueil. Les premiers sites ayant mis en place l'APRDV, dans le 77 comme ailleurs, montrent qu'il n'en est rien. L'APRDV peut être un moyen d'améliorer la qualité des accueils dits spécialisés mais son organisation nécessite des moyens dont les services ne disposent pas. Le recours à des agents services civiques en est la meilleure démonstration.

En fait, le discours de la DGFIP sur l'APRDV repose sur l'expérimentation menée dans le 94 et l'Aube. Une expérimentation « pipeautée » puisque des services (les cellules CSP dans le 94 par exemple) furent mobilisés en renfort des cellules accueil. Dans l'Aube, à Troyes, un A+, un inspecteur et du renfort en personnel furent mis à disposition de l'accueil pendant toute la durée de l'expérimentation.

CONTROLE FISCAL : LES ORGANISATIONS SYNDICALES NE CAUTIONNENT PAS LES ORIENTATIONS DE LA DIRECTION

Le 22 janvier 2018, la Direction a convoqué un groupe de travail sur le contrôle fiscal au cours duquel elle a présenté la note de la DG du 05/12/2017 sur l'évolution du contrôle fiscal et se proposait d'écouter les représentants du personnel présents (CGT, Solidaires, CFDT).

En fait, les orientations étaient déjà fixées avant ce groupe de travail puisque dès le lendemain les chefs de service étaient informés dans le détail de leurs objectifs. Et cette information mentionnait que ces objectifs découlaient des travaux du groupe de travail ce qui laissait sous-entendre que les organisations syndicales les avaient, d'une certaine manière, cautionnées !

En aucune façon ! Et c'est ce qu'ont rappelé dans un tract commun adressé à tous les acteurs du contrôle fiscal, la CGT, Solidaires et la CFDT. Au delà des mots, un constat s'impose, la politique du chiffre et des statistiques est bien toujours présente. Et des dérives nouvelles apparaissent comme celles consistant à vouloir subordonner le contrôle fiscal au recouvrement « possible » ou à faire fi de certaines règles de procédure.



PPCR

Un marché de dupes !

La modification du calendrier avait été évoquée dès juillet et le ministère a confirmé le report d'un an des effets pécuniaires du PPCR. La CGT n'avait pas signé dès le départ cet accord jugé insuffisant à l'époque et avait dénoncé un projet non budgété dans le temps.

Et c'est bien le cas. Ainsi, en 2018, ce report permettra une économie de 800 millions pour l'État sur le dos des fonctionnaires pendant que dans le même temps les 330 000 assujettis à l'ex-ISF bénéficieront d'un cadeau fiscal estimé entre 3,2 et 4 milliards d'euros !

Une mesure qui s'ajoute au gel de la valeur du point en 2018 avec renvoi à un hypothétique rendez-vous salarial en octobre 2018, au rétablissement du jour de carence et aux suppressions d'emplois dans la Fonction publique d'Etat.



DISPARITION des CHSCT ?

Institution représentative du personnel avec voix délibératives
ALERTE !!!

Les ordonnances sur la réforme du Code du Travail vont effacer d'un coup de plume les CHSCT !

La santé et la sécurité des salariés sont-elles devenues secondaires ?

C'est l'impression donnée par la deuxième ordonnance sur le Code du Travail, qui prévoit la disparition des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et leur intégration dans une instance unique de représentants du personnel.

Les CHSCT ont pourtant fait leurs preuves depuis plus de 30 ans !!

Hygiène : Pour pouvoir travailler dignement dans des locaux propres et entretenus
DGFIP ? Donnez les moyens en personnel et en temps pour accomplir un entretien de qualité de nos bureaux !

Sécurité : Pour dénoncer les insultes, les agressions que subissent quotidiennement les collègues
DGFIP ? Protégez-nous, Respectez-nous !

Conditions de travail : Pour retrouver un personnel en nombre suffisant afin d'assurer un service public digne de ce nom, pour stopper la progression des risques psychosociaux
DGFIP ? Arrêtez les suppressions d'emplois !

Hygiène, sécurité, conditions de travail, les élus CHSCT doivent avoir les moyens de défendre ces valeurs !



Agora, c'est bientôt fini

Après des années de bons et loyaux services, l'application AGORA va disparaître au profit de SIRHIUS. SIRHIUS sera opérationnel dès début mai 2018 pour les congés, puis en janvier 2019 pour toute la gestion des ressources humaines.

Mais ce changement d'application n'est que la partie émergée de l'iceberg. En effet, c'est toute l'organisation de la gestion des ressources humaines qui va être modifiée. De nouveaux services de gestion des ressources humaines vont être créés au 1^{er} janvier 2019 : les CSRH (Centre de Services des Ressources Humaines). Ils seront au nombre de 10 pour toute la France et auront en charge le dossier administratif et le dossier comptable (paye) des agents. Ils ne seront pas joignables par les agents qui devront s'adresser au SIA (Service d'Information aux Agents) qui sera implanté à Melun et qui sera le point d'entrée unique des questions que les agents devront poser par le biais d'un formuel ou par téléphone.

Cette réforme va aboutir à éloigner les services de gestion des ressources humaines des agents. Du fait de leur éloignement physique et de leurs compétences éclatées, ces nouveaux services ne seront vraisemblablement pas aussi réceptifs et réactifs que les services actuels des ressources humaines.

Apparemment, l'interlocuteur unique tant vanté au plan fiscal ne vaut pas pour les agents de la DGFIP mais qui s'en étonnerait puisque cette réforme n'a pas d'autre objectif que de créer un nouveau gisement d'emplois à supprimer.

CAP 22 OU LA DESTRUCTION DES SERVICES PUBLICS

« CAP 22 » c'est 34 personnes, pour moitié des hauts fonctionnaires et pour le reste des amis politiques de MACRON, des chefs d'entreprises ou représentants d'organismes, tous positionnés sur des positions ultralibérales et obsédés par les coûts, surtout ceux des services publics. Tous partagent la même idée : il y a trop de services publics en France et il faut supprimer, ou pour le moins amoindrir, les statuts qui sont la garantie de services publics de qualité.

Donc ce comité, qui ne comprend aucun syndicaliste ni représentant des usagers, doit communiquer ses propositions d'ici quelques semaines.

Mais sans attendre, le gouvernement a dévoilé les grandes lignes de sa future réforme de la Fonction Publique : vaste plan de départs « volontaires », recours généralisé à des contractuels, mise en place d'une politique de rémunération individualisée, « simplification » du dialogue social à l'image de ce qui a été fait dans le privé avec les ordonnances sur le Code du Travail.

Ces orientations couplées avec les 120 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique déboucheront inéluctablement sur l'abandon et la privatisation de missions publiques. Nul doute que « CAP 22 » fera moult propositions en la matière.

La DGFIP n'échappera pas à ce processus infernal. Il suffit de regarder ce qui se passe avec le prélèvement à la source, qui lui-même n'est pas autre chose qu'une privatisation du recouvrement de l'impôt, pour comprendre comment on peut insidieusement privatiser ou externaliser des missions publiques.

La DGFIP a ainsi lancé un appel d'offres visant à attribuer à un prestataire privé l'accueil téléphonique des usagers dans le cadre du PAS. La révélation par la CGT de cette initiative l'a conduite à rétro-pédaler sur le sujet. Et ce ne sont pas les SIE qui seront les premiers interlocuteurs des collecteurs du PAS mais le GIP-MDS, un groupement d'intérêt public hors DGFIP, qui se chargera notamment de procéder à la première relance des collecteurs défaillants.



Informez vous sur
<http://www.financespubliques.cgt.fr/77/>

BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Tel : Adresse électronique :

Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile

A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site

